



**RAPPORT DE GESTION 2018**

**GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.**



A Paris, le 30 avril 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société à l'effet notamment de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion du groupe AgroGeneration et de la société AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social et des comptes consolidés du groupe.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets Ernst & Young et Autres et Finexsi-Audit, vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration



## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>5</b>
1.1 Activité.....	5
1.2 Faits marquants .....	5
1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés.....	8
1.4 Exposition aux risques.....	8
1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats .....	9
1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées .....	13
1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement .....	13
1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir .....	14
1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2019.....	14
<b>2. PERIMETRE DU GROUPE .....</b>	<b>15</b>
2.1 Sociétés du Groupe .....	15
2.2 Acquisitions et cessions de participations .....	15
<b>3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT .....</b>	<b>15</b>
3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.....	15
3.2 Proposition d'affectation du résultat .....	18
3.3 Dépenses non déductibles.....	18
3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement .....	18
3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	18
<b>4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et OSRANE.....</b>	<b>18</b>
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES .....</b>	<b>20</b>







<b>6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.....</b>	<b>20</b>
6.1 Répartition du capital.....	20
6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis .....	21
6.3 Cours de bourse .....	22
6.4 Succursales existantes.....	22
<b>7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES .....</b>	<b>22</b>
7.1 Protection de l'environnement.....	22
7.2 Programmes sociaux .....	23
<b>8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES.....</b>	<b>23</b>
<b>PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>24</b>
<b>1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2<sup>ND</sup> ALINEA DU CODE DE COMMERCE.....</b>	<b>24</b>
1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.....	24
1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.....	25
1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice .....	26
1.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice ...	27
<b>2. GOUVERNANCE.....</b>	<b>28</b>
2.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos .....	28
2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos .....	30
2.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration .....	34
2.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale .....	36
2.5 Délégation d'augmentation du capital .....	37
<b>ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE .....</b>	<b>40</b>





## **PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION**

### **1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018 ET PERSPECTIVES**

#### **1.1 Activité**

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le groupe est devenu un des principaux producteurs agricoles en Ukraine avec près de 110 000 hectares contrôlés (ramenés à 70 000 hectares depuis 2019) et a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

Cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par le fonds d'investissement SigmaBleyzer qui a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

En 2018, AgroGeneration emploie environ 1 500 employés, dont environ 200 saisonniers (ramené à 950 employés depuis 2019). Le groupe a bénéficié d'une capacité de plus de 400 000 tonnes de production et 210.000 tonnes de stockage.

Autour de locations de longues durées de terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec un recours maîtrisé des intrants, la recherche d'engrais et de semences de 1<sup>er</sup> choix et un machinisme performant. AgroGeneration commercialise la production en direct sur le marché ukrainien et à l'export auprès d'acheteurs de premier rang.

En 2018, le groupe a déployé son activité sur 5 régions en Ukraine (Lviv, Ternopil, Zhytomir, Sumy, Kharkiv) avec 11 fermes, deux centres opérationnels à Kharkiv et Lviv et un bureau central à Kyiv. Le siège social de la société est à Paris. Depuis 2019, le groupe est désormais déployé dans 2 régions(Lviv, Kharkiv) avec 7 fermes.

#### **1.2 Faits marquants**

##### ***1.2.1 Situation géo-politique et économique en Ukraine***

En 2018, le Gouvernement ukrainien a poursuivi la mise en oeuvre d'une série de réformes structurelles visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement. La stabilisation de l'économie





ukrainienne et le maintien du soutien des institutions internationales dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement.

Après deux années de forte récession en 2014 et 2015, l'économie ukrainienne poursuit pour la 3<sup>e</sup> année consécutive sa consolidation avec un taux de croissance de 3,3% en 2018. La Hryvnia, qui avait perdu les deux tiers de sa valeur en 2014-2016, a fait preuve d'une stabilité relative en 2018 (taux de change moyen UAH/€ de 32.1 en 2018). L'inflation a significativement diminué par rapport à 2017 et atteint 9,8% en 2018 contre 13,7% en 2017.

Les terres exploitées par AgroGeneration se situant toutes en dehors des zones de conflit, le processus de récoltes, stockage et ventes n'a pas été affecté. Dans l'oblast de Kharkiv, à l'Est du pays, le risque d'escalade militaire semble très limité. Au 31 décembre 2018, dans la région de Kharkiv la valeur constatée des actifs du Groupe situés est de 49,4 M€ et les semis du groupe portent sur une superficie d'environ 57 000 ha.

### **1.2.2 Mise en place d'un financement par émission réservée d'obligations à option de remboursement en numéraire ou en actions (ORNANE)**

Le 6 juin 2018, le Groupe a annoncé avoir conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« **Investisseur** ») un accord de financement sous forme d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« **ORNANE** »), avec des bons de souscription d'actions (« **BSA** ») attachés, pouvant atteindre un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 20 M€, sur une durée maximum de 36 mois (le « **Contrat d'Emission** »).

Le Groupe a souhaité mettre en place cette émission d'ORNANE afin (i) de disposer de marges de manœuvre de négociation avec les fournisseurs et donc réduire le coût des intrants ; (ii) de réduire la dette bancaire liée au financement des campagnes agricoles et donc les frais financiers associés.

L'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'AgroGeneration du 26 juin 2018 (l'« Assemblée Générale ») a voté en faveur de la mise en place de ce financement.

En Juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'émission de 300 Bons d'Emission au profit d'European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« **Investisseur** ») et a procédé jusqu'à fin août à trois tirages d'un montant total de 3 millions d'euros et à l'émission de 300 ORNANE d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, et 3 290 448 BSA (avec des prix d'exercice





compris entre 0,43€ à 0,47€) qui s'ils étaient exercés représenteraient pour le société un apport complémentaire de fonds propres de 1,5 M€.

Après avoir décidé la poursuite du financement moyennant l'émission de 1 700 bons d'émission, le Groupe a procédé, fin octobre 2018, au tirage d'une tranche additionnelle de 1 million d'euros et émis 100 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, et 833 333 BSA (avec un prix d'exercice de 0,30€) qui s'ils étaient exercés représenteraient un apport complémentaire de 0,5 M€.

Enfin, en Novembre 2018, au vu de l'impact du programme sur le cours de bourse par rapport à ses besoins actuels en fonds de roulement, le Groupe a décidé de suspendre le programme de financement par voie d'ORNANE.

Au 31 décembre 2018, la société a tiré 4 tranches pour un montant de 4 millions d'euros (sur un montant total du programme de 20 millions d'euros) et émis 441 ORNANE (dont 41 ORNANE au titre de la commission d'engagement) et 4 123 781 BSA. Sur ce total, l'Investisseur a converti 160 ORNANE entraînant l'émission de 5 145 364 actions nouvelles. Restaient ainsi encore en circulation 281 ORNANE et 4 123 781 BSA.

### **1.2.3 Conditions climatiques de la campagne agricole 2017-18**

2018 a été, pour la deuxième année consécutive, une année difficile pour l'ensemble du secteur agricole en Ukraine compte tenu de conditions climatiques défavorables : sécheresse au printemps, suivie d'importantes précipitations au début et au milieu de l'été qui ont entraîné une forte dégradation des récoltes précoces tant en terme de volume que de qualité. Les bons résultats des récoltes tardives n'ont pas permis de compenser la contre-performance des récoltes précoces.

### **1.2.4 Revue stratégique des actifs**

Fin 2018, au terme d'une revue stratégique des actifs du Groupe, le Conseil d'administration a autorisé la cession des exploitations agricoles de Agrodrujstvo Jevisovice Ukraine (AJU), Zborivski Lany LL (VZL), Knyazhi Lany LLC (VZL), Agro Fund Terestechneko (AFT), Lishchynske (VLY) couvrant une surface de 28 500 hectares (soit 27% du total des hectares du groupe) dans les régions de Ternopil et Zhytomyr, à l'Ouest de l'Ukraine. En accord avec la norme IFRS 5, les actifs/passifs et le







résultat de ces fermes ont été présentés en actifs/passifs et résultat d'activités destinées à être cédées, au bilan et au compte de résultat du Groupe au 31 décembre 2018.

Ces ventes, réalisées sous conditions suspensives, ont été formalisées au début de l'année 2019.

### **1.3 Résultats du groupe et comptes consolidés**

#### **1.3.1 Présentation et méthodes d'évaluation des comptes**

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

#### **1.3.2 Présentation des résultats du groupe et des comptes consolidés**

Les principaux éléments des comptes consolidés 2018 sont :

- production de 328 kT de céréales et oléagineux pour la campagne 2018 ;
- un chiffre d'affaires consolidé de 41 M€ ;
- une perte nette de (8,5) M€ compte tenu d'un profit opérationnel de 1,5 M€ et d'une perte financière de (7,8) M€ ;
- une situation nette de 50,3 M€ ;
- un endettement net, compte tenu d'une trésorerie de 2,0 M€, de 62,1 M€.

### **1.4 Exposition aux risques**

Les principaux risques et incertitudes auxquels AgroGeneration et AgroGeneration S.A. sont confrontés sont les suivants :

- risque climatique et phytopathogène qui peut affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- risque sur la fluctuation du prix des denrées agricoles qui impacte directement le niveau de chiffre d'affaires ;
- risque d'ordre politique et économique qui continue à être élevé ;
- risque juridique et fiscal lié à un système ukrainien encore en formation ;
- risque de change avec un impact potentiel significatif en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro sur les résultats financiers ;







- risque de liquidité qui associé aux bouleversements en Ukraine a entraîné de fortes tensions et affaibli les sources d'investissements étrangers et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt avantageux ;
- risque de contrepartie lié à l'absence d'une politique de garantie préalable sécurisée ;
- risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes lié aux changements dans l'environnement politique.

## **1.5 Situation financière et analyse de l'évolution des résultats**

### **1.5.1 Présentation simplifiée des comptes consolidés**

#### Préambule comptable

AgroGeneration a adopté la norme comptable IFRS 16 de manière anticipée le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette norme considère tous les contrats de location sous un modèle unique selon lequel les contrats de locations sont comptabilisés dans le passif (paiement futurs escomptés), et les droits d'utilisation sont comptabilisés en tant qu'actifs.

En outre Agrogeneration, en application de la norme IFRS 5, et au vu de la revue stratégique de ces actifs entreprise en fin d'année, a comptabilisé ses activités agricoles dans les régions de Ternopil et Zhytomyr comme des actifs destinés à la vente. Les cessions effectives des fermes ont été réalisées au cours du premier trimestre 2019.

Pour plus de clarté, le Groupe présente ci-dessous les indicateurs financiers clés 2018, avant l'application des normes IFRS 16 et IFRS 5, c'est à dire avant retraitement des contrats de location et des actifs destinés à la vente (base comparable avec les données 2017) et après l'application (correspondant aux comptes publiés). L'impact total net des retraitements représente une augmentation de l'EBITDA de 4,6 M€ (soit 45% de l'EBITDA total) et de l'Endettement net de 20,4 M€ (soit 33% de l'Endettement net total).



## Indicateurs financiers

En milliers d'euros	2017 publié	2018 hors impact d' IFRS 16 et IFRS 5	2018 publié
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>54 195</b>	<b>59 970</b>	<b>41 007</b>
Écart de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis	14 767	8 555	9 819
Coût des ventes	(52 933)	(58 704)	(39 561)
<b>Marge brute</b>	<b>16 029</b>	<b>9 821</b>	<b>11 265</b>
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(12 663)	(11 686)	(9 602)
Autres produits et charges	(2 522)	(590)	(180)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>844</b>	<b>(2 455)</b>	<b>1 483</b>
Résultat financier	(14 089)	(5 840)	(7 795)
Impôt	68	56	56
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(13 177)</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(6 256)</b>
Résultat des activités en cours de cession			(2 265)
<b>Résultat net</b>	<b>(13 177)</b>	<b>(8 239)</b>	<b>(8 521)</b>
<b>EBITDA</b> <sup>1</sup>	9 095	5 551	10 167
<b>Capitaux propres</b>	56 083	50 610	50 328
<b>Dettes nettes</b> <sup>2</sup>	45 436	41 703	62 155
<b>Dettes structurelles</b> <sup>3</sup>	9 784	2 264	2 264

(1) EBITDA = résultat net augmenté des impôts, du résultat financier net, des dotations aux amortissements et provisions, du résultat net des ventes d'immobilisation et de la part additionnelle non contractuelle des loyers

(2) Endettement brut diminué de la trésorerie disponible, des dépôts de garantie affectés au remboursement de la dette bancaire et de la dette locative liée à la part additionnelle non contractuelle des loyers

(3) Montant en principal du prêt octroyé par le BERD et montant des intérêts futurs capitalisés liés à l'OSRANE

### 1.5.2 Production et chiffre d'affaires

En 2018, AgroGeneration a produit environ 328 100 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 359 200 en 2017) sur une superficie de 105 200 hectares équivalente à l'an dernier. La baisse de la production s'explique par les conditions climatiques difficiles qui ont affecté les rendements des récoltes précoces (en particulier blé et orge). Les rendements d'AgroGeneration restent toutefois supérieurs à ceux de la moyenne du secteur agricole ukrainien.

**Comparaison des rendements bruts** (source : Commission Nationale des Statistiques de l'Ukraine au 1<sup>er</sup> avril 2019)





Cultures	AGG vs. Ukraine
Blé	+3%
Orge	+30%
Maïs	+35%

**Le chiffre d'affaires du Groupe (avant impact IFRS 16 et IFRS 5) s'élève à 60,0 M€ en 2018, contre 54,2 M€ en 2017, en hausse de 5,8 M€, correspondant essentiellement à la vente des stocks de l'exercice précédent. Il se décompose comme suit :**

- 42 M€ correspond au chiffre d'affaires lié à la vente de 220 000 tonnes produites sur 2018, la baisse des volumes vendus par rapport à l'an dernier (pour 20 000 tonnes) ayant été compensée par un effet mix favorable sur les prix. La différence entre le tonnage produit et vendu correspond à la production conservée par la société pour ses propres besoins et à un stock de 93.000 tonnes, en baisse de 12 000 tonnes par rapport à l'an dernier ;
- 17 M€ correspond au produit de la vente des stocks de l'exercice précédent;
- 1 M€ correspond aux autres produits et services (stockage, séchage).

La part des ventes à l'export (y compris la production stockée) représente 52% des ventes (contre 57% l'an dernier). Hors cultures non exportables (tournesol) la proportion serait de 65%.

**Le chiffre d'affaires des fermes destinées à la vente représentant 19,0 M€, le chiffre d'affaires publié est donc de 41,0 M€.**

### **1.5.3 Résultats de l'exercice**

**La marge brute (avant impact IFRS 16 et IFRS 5) ressort à 9,8 M€ contre 16,0 M€ en 2017, soit une baisse de 6,2 M€ ventilée comme suit :**

- -8,8 M€ de perte de revenus imputable à l'effet des conditions climatiques adverses sur les récoltes précoces ;
- +2,6 M€ liés essentiellement aux bons rendements des récoltes tardives et à l'impact positif sur les coûts de production de la dépréciation de la hryvnia.

En parallèle, les frais commerciaux, généraux et administratifs (avant impact IFRS 16 et IFRS 5) s'élèvent à 11,7 M€ en 2018 en baisse de 1,0 M€ grâce aux économies réalisées sur les frais généraux et administratifs.







Les autres charges et produits (avant impact IFRS 16 et IFRS 5) représentent une perte de (0,6) M€ contre une perte de (2,5) M€ en 2017 qui avait enregistré des coûts non récurrents liés notamment aux impacts non cash de la vente d'une ferme dans la région de Kharkhiv.

Ainsi, le résultat opérationnel ressort à (2,5) M€ (avant IFRS 5 et IFRS 16) contre 0,8 M€ en 2017 et **l'EBITDA (avant impact IFRS 16 et IFRS 5) ressort à 5,6 M€ en 2018 contre 9,1 M€ en 2017.**

Après l'application des normes IFRS 5 et IFRS 16, **le résultat opérationnel publié est positif à 1,5 M€** avec un impact positif de l'application de la norme IFRS 16 de 3,4 M€ et un résultat des actifs destinés à être cédés de (0,5) M€. **De même, après retraitement des loyers contractuels et non contractuels, l'EBITDA est de 10,2 M€ en excluant les revenus des activités destinées à la vente** et de 14,3 M€ en incluant les activités destinées à la vente, avec un impact positif net de 4,6 M€ et 8,7 M€ respectivement.

En parallèle, le résultat financier continue à s'améliorer significativement. Il ressort à (5,8) M€ (avant IFRS 16 et 5) contre (14,1) M€ soit une amélioration de 8,3 M€ qui se répartit comme suit :

- +1,5 M€ de réduction du coût de la dette grâce notamment à la baisse des taux d'intérêts sur les crédits de campagne;
- +6,8 M€ d'effets positifs de change.

Après impact IFRS 16 et IFRS 5, le résultat financier est de (7,8) M€ avec un impact négatif de l'application de la norme IFRS 16 de 3,7 M€ et un résultat des actifs destinés à être cédés de (1,7) M€.

**Au final, la perte nette du Groupe ressort à (8,5) M€ contre (13,2) M€ en 2017**, en prenant en compte un impact négatif de (0,3) M€ lié à l'application d'IFRS 16.

#### **1.5.4 Structure financière**

Les capitaux propres du Groupe s'élève à 50,3 M€ au 31 décembre 2018.

La dette structurelle baisse significativement à 2,3 M€ (contre 9,8 M€ au 31 décembre 2017) grâce à la réduction de intérêts courus de l'OSRANE (l'OSRANE ayant été intégralement remboursée au 1<sup>er</sup> avril 2019, cette dette n'existera plus sur l'exercice 2019) et le remboursement intégral du prêt octroyé par la BERD.





Avant impact de la norme IFRS16, l'endettement net s'élève à 41,7 M€ contre 45,4 M€ au 31 décembre 2017. Après prise en compte des dettes locatives contractuelles et non contractuelles, l'endettement net s'établit à 62,1 M€.

L'adoption de la norme IFRS 16 n'a pas d'incidence cash et la trésorerie de fin de période s'élève à 1,1 M€.

## **1.6 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

Les résultats d'AgroGeneration ont été substantiellement affectés par les conditions climatiques défavorables sur la durée de la campagne agricole. En dépit de bons résultats sur les cultures tardives (en particulier maïs et soja) et des rendements supérieurs à ces pairs, les résultats sur les cultures précoces (en particulier pour le blé) ont été dégradés.

En outre, AgroGeneration a poursuivi, suite à l'introduction de la méthodologie Lean Six Sigma (LSS) en 2017, la mise en place de projets dans tous les départements du groupe (production, finance, ressources humaines, informatique et recherche et développement). Le groupe a formé plus de 120 employés, avec pour objectif à moyen terme de permettre une augmentation de l'efficacité et de la productivité de l'ensemble des opérations.

## **1.7 Activités du groupe en matière de recherche et développement**

Pour répondre aux fortes exigences de performance du marché et améliorer les technologies agricoles, Agrogeneration a créé un département Recherche et Développement.

Le département est en charge de la définition, mise en œuvre et coordination des essais sur le terrain concernant l'utilisation des intrants et l'introduction de nouvelles techniques et équipements agricoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthodologie Lean Six Sigma, le département est également en charge de la coordination des projets en cours et la poursuite du programme de formation des employés du groupe.

En outre, AgroGeneration participe à un projet pilote initié par la FAO qui a pour objectif d'introduire de nouvelles techniques agricoles adaptées aux objectifs de préservation des sols, des ressources en eau et des forêts.





## **1.8 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

Début 2019, AgroGeneration a fortement renforcé sa situation de trésorerie grâce à la cession de 37 700 hectares de terres agricoles pour un montant total d'environ 25 M€ qui comprend les droits au bail et les actifs biologiques, et pour lequel elle a déjà perçu 22 M€.

La nouvelle campagne agricole a démarré dans de bonnes conditions sur une surface d'environ 70 000 hectares (nouveau périmètre suite aux cessions intervenues au premier semestre) et dans un contexte météorologique favorable. AgroGeneration a semé 31 000 hectares de semis d'hiver essentiellement en blé et prévoit pour les semis de printemps, une réduction par rapport à l'an dernier des pois, et une augmentation du maïs et du soja, le blé et le tournesol restant les principales cultures du groupe.

Les besoins de financement de cette campagne tiennent compte de la réduction de la surface cultivée et ont été sécurisés grâce au renouvellement des financements auprès des partenaires habituels : (i) Alfa-Bank Ukraine pour un montant de 20 M\$ (au lieu des 35 M\$ habituels) et (ii) Quadra Commodites et Kernel pour des contrats de prépaiements. AgroGeneration ne prévoit pas d'investissement significatif sur ce nouvel exercice, grâce notamment au redéploiement partiel des équipements présents dans les fermes cédées sur le périmètre existant.

## **1.9 Evènement importants survenus depuis le 31 décembre 2018**

### **1.9.1 Cessions d'activités agricoles**

Au cours des premiers mois de l'exercice 2019, la société a finalisé les cessions des activités dans les régions de Zhytomyr (AFT et VLY) et Ternopil (AJU et VZL) à l'Ouest de l'Ukraine.

Elle a en outre décidé de céder ses activités dans la région de Sumy (AGZ et AGZ APK).

Ainsi, le Groupe a cédé 37 700 hectares de terres cultivées, soit 36% des terres cultivées avant cession (105 000 hectares), pour un prix total de 25 millions d'euros, qui comprend les droits au bail et les actifs biologiques. 85% de ce montant a déjà été encaissé par le Groupe, le solde faisant l'objet d'un séquestre pour une durée maximum de 9 mois.

### **1.9.2 Remboursement final des OSRANE**

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, l'ensemble des OSRANE encore en circulation, soit 583 621, ont remboursées en actions avec 111 645 396 actions nouvelles et 409 836 actions existantes.







### **1.9.3 Remboursement d'ORNANE**

Au cours du premier trimestre 2019, European High Growth Opportunities Securitization Fund (« **EHGO**») a converti 91 ORNANE donnant lieu à l'émission de 3 033 331 actions nouvelles et ouvrant droit à une indemnité de conversion de 0,8 million d'euros. Cette indemnité a été payée en numéraire.

## **2. PERIMETRE DU GROUPE**

### **2.1 Sociétés du Groupe**

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2018, ainsi que le taux de participation direct ou indirect d'AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont mentionnées dans un tableau en **Annexe 1**.

### **2.2 Acquisitions et cessions de participations**

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée.

## **3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **3.1 Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.**

#### **3.1.1 *Présentation et méthodes d'évaluation des comptes***

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Selon le règlement ANC 2015-05, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Les résultats de change sur les dettes et créances commerciales sont ainsi comptabilisés en 2018 en résultat d'exploitation.

#### **3.1.2 *Chiffre d'affaires et résultats***

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 27,1 M€, en baisse de 3% par rapport à 2017 (28,1 M€), liée à légère diminution des ventes export du groupe.





Le résultat d'exploitation est une perte de (0,2) M€, contre un profit pour l'exercice 2017 de 1,3 M€. Cette dégradation s'explique principalement par une diminution des royalties couplée à un effet de change négatif sur des contrats de prépaiement.

Le résultat financier net est une perte de (27,7) M€ contre une perte de (16,9) M€ en 2017. Cette perte s'explique essentiellement par une provision de dépréciation de 23,6 M€ concernant l'ensemble de ses titres de participation (contre 12,6 M€ au 31 décembre 2017). Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales. Pour plus d'informations, il convient de se référer à la note 3.2 (b) des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

La perte exceptionnelle de (1) M€ s'explique essentiellement par l'indemnité de conversion liée à l'ORNANE de 0,8 M€

Le résultat net est une perte de (28,9) M€ contre une perte de (15,7) M€ en 2017.

### **3.1.3 Capitaux et autres fonds propres**

Les capitaux propres s'élèvent à 36,1 M€ contre 63,1 M€ € en 2017, soit une variation négative de 27 M€.

### **3.1.4 Délais de paiements**

Conformément aux stipulations de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les délais de paiement applicables aux fournisseurs et aux clients. Tous les montants sont issus du bilan donc TTC sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

#### **• Délais de paiement fournisseurs**

Au 31 décembre 2018, le solde du poste Fournisseurs et comptes rattachés (hors acomptes reçus) s'élève à 4 744 790 € et comprend ce qui suit :

- Fournisseurs Tiers français : 80 784 €
- Fournisseurs Tiers étrangers : 0 €
- Fournisseur Groupe : 4 279 211 €
- Fournisseur – Factures non parvenues : 384 795 €



Les échéances des dettes fournisseurs présentées concernent les fournisseurs tiers français et étrangers, ainsi que les fournisseurs intra-groupe.

	Non- échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total**	%*
<b>(a) Tranches de retard de paiement</b>							
31/12/2018	1 214 521	1 578 477	1 280 957	272 599	13 442	<b>4 359 995</b>	17
Nombre de factures	21	10	8	4	14	<b>58</b>	

\*Par rapport au montant total des achats de l'exercice

\*\*hors fournisseurs - facture non-parvenues

Pour rappel :

	Non- échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total	%*
31/12/2017	53 566	1 800 888	1 417 345	2 372 581	798 229	<b>6 442 608</b>	24
31/12/2016	12 613	2 580 762	615 362	215 536	322 165	3 746 437	20

#### • Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2018, le solde du poste clients s'élève à 3 971 207 € et se décompose comme suit :

- Clients Tiers français : 0 €
- Clients Tiers étrangers : 393 597€
- Clients Groupe : 3 458 217€
- Clients – Factures à établir : 119 393€

Les échéances des créances clients présentées concernent les clients tiers français et étrangers, ainsi que les clients intra-groupe :







	Non-échues	<30 jours	<60 jours	<90 jours	>90 jours	Total **	%*
31/12/2017	698 785	286 017	0	0	2 870 158	<b>3 851 814</b>	14
Nombre de factures	3	1	0	0	7	<b>11</b>	

\*Par rapport au montant total des ventes de l'exercice \*\*hors clients - factures à établir

### **3.1.5 Prêts à moins de deux (2) ans conclus par AgroGeneration S.A.**

Aucun prêt n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

### **3.2 Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé se traduit par une perte nette de 28 903 443 € que nous proposons d'affecter dans le compte Report à nouveau.

### **3.3 Dépenses non déductibles**

Aucune réintégration dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du CGI (amortissements excédentaires ou non déductibles).

### **3.4 Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles à l'abattement de 40% et non éligibles à cet abattement**

AgroGeneration S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40% au titre des trois précédents exercices.

### **3.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2**) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

## **4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BSA, BSPCE, OSRANE et ORNANE**

Au 31 décembre 2018, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :





Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock Options	1 317 833	1 317 833
BSA (Konkur)	1 379 487	2 519 544
OSRANE*	583 621	112 055 232
ORNANE (European High Growth)**	281	9 366 667
BSA (European High Growth)	4 123 781	4 123 781
Bons d'Emission (European High Growth)***	1 600	0
<b>Total</b>		<b>129 489 597</b>

\* le nombre total d'actions supplémentaires est calculé sur la base d'un ratio de remboursement de 192 actions par OSRANE. A la date des présentes, il n'y a plus d'OSRANE en circulation

\*\* le nombre total d'actions supplémentaires est calculé sur la base d'un cours moyen de 0,30€ par action correspondant au prix plancher

\*\*\* Chaque bon d'émission permet le tirage d'une tranche additionnelle de financement et l'émission d'une ORNANE avec BSA attachés

Au cours de l'exercice 2018, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué de stock-options aux mandataires sociaux.

Conformément à la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale mixte en date du 20 juin 2016, le Conseil d'administration a attribué gratuitement au profit d'une catégorie des salariés de la Société, le 5 juillet 2016, 295 000 actions ordinaires d'AgroGeneration S.A., soit 0,3 % du capital d'AgroGeneration S.A à la date d'émission. Le 3 juillet 2017, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital de la Société intervenue pour un montant de 14 750 € du fait de l'émission de 295 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €. La période de conservation des actions a également été fixée à 1 an à compter de la date d'attribution définitive des actions gratuites, soit jusqu'au 5 juillet 2018.

Dans le cadre du contrat d'émission des OSRANE, des demandes de remboursement anticipé de 2 801 OSRANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 550 492 actions nouvelles. Le Conseil d'administration a constaté le 28 mars 2018 et le 13 septembre 2018 l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal total de 27 524,60 € au titre du remboursement d'une partie des





OSRANE émises. Le 1<sup>er</sup> avril 2019, conformément aux termes du contrat d'émission, la totalité des OSRANE en circulation, soit 583 621 OSRANE, ont été remboursées à leur échéance par l'attribution de 112 055 232 actions ordinaires (dont 111 645 396 actions nouvelles et 409 836 actions existantes).

Dans le cadre du contrat d'émission des ORNANE, des demandes de remboursement de 160 ORNANE ont été enregistrées en vue de l'obtention de 5 145 364 actions nouvelles. Le Conseil d'administration a constaté le 28 mars 2018 et le 13 septembre 2018 l'augmentation de capital de la société d'un montant nominal total de 257 268,20 € au titre du remboursement d'une partie des ORNANE émises. Au 31 décembre 2018, il restait 281 ORNANE en circulation (à la date des présentes, il reste 190 ORNANE en circulation). Dans le cadre du programme, le groupe a également émis un total 4 123 781 BSA (avec des prix d'exercice compris entre 0,30€ à 0,47€) qui s'ils étaient exercés représenteraient pour le société un apport complémentaire de fonds propres de 2 M€.

## **5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES D'AGROGENERATION S.A. PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES**

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est précisé qu'aucune opération n'a fait l'objet de déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

## **6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.**

Le capital social est fixé au 31 décembre 2018 à la somme de 5 345 383 €. Il est divisé en 106 907 660 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

En raison des demandes de remboursement d'OSRANE et ORNANE au 1<sup>er</sup> avril 2019, le capital social a été porté au cours de l'exercice 2019 à 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

### **6.1 Répartition du capital**

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que





l'identité d'autres actionnaires :

Actionnaires	Au 31/12/2018	
	Nombre d'actions	%DDV et capital
Konkur Investments Ltd	57 264 394	53,56%
GreenAlliance	6 214 215	5,81%
Gravitation	992 194	0,93%
Cordial Investment and Consulting Ltd	1 193 148	1,12%
Public *	41 243 709	38,58%
<b>Total</b>	<b>106 907 660</b>	<b>100.00%</b>

\*La détention du public correspond à la part du flottant et à celle détenue par certains anciens salariés et les actions auto-détenues par AgroGeneration (voir **section 6.2.1**).

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont les suivants :

- **Konkur Investments Limited** est détenue à 80% par une filiale à 100% du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Le fonds est géré par la société de gestion SigmaBleyzer Investment Group LLC qui est détenue à 100% par Messieurs Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.
- Charles Beigbeder détient 90% de la société **Gravitation** qui détient 100% de la société **GreenAlliance**.
- **Cordial Investment and Consulting Limited** : Les actions de Cordial sont détenues à 80% par Monsieur Pierre Danon, le solde étant détenu par ses enfants.

## 6.2 Informations relatives aux opérations effectuées par AgroGeneration S.A. sur les titres émis

### 6.2.1 Contrat de liquidité et Autocontrôle

AgroGeneration S.A. a mis en place depuis le 23 juillet 2015, via un intermédiaire financier spécialisé, un contrat de liquidité portant sur les transactions concernant le titre AgroGeneration S.A. sur le marché d'Euronext Growth. Ce contrat se conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'AMF par décision du 21 mars 2011.

AgroGeneration S.A. a affecté à ce compte de liquidité la somme totale de 124 724,07 € et 488 515 actions.





Au cours de l'exercice, 1 600 000 actions ont été achetées au prix moyen de 0,30 € et 1 050 000 actions ont été vendues au prix moyen de 0,34 €.

Au 31 décembre 2018, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 1 147 285 actions (soit 1,07% du capital) valorisées pour un montant de 140 K€ (0,122 € par action) étaient auto-détenues par AgroGeneration S.A. ;
- les liquidités disponibles au titre de ce contrat se montaient à 36k€.

### **6.2.2 Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à un salarié d'AgroGeneration S.A., 295 000 actions étaient détenues par les salariés, représentant 0,3% du capital.

### **6.3 Cours de bourse**

A la clôture de l'exercice, l'action AgroGeneration S.A. cotait 0,12€.

### **6.4 Succursales existantes**

A la date des présentes, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

## **7. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

### **7.1 Protection de l'environnement**

Les surfaces agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de façon respectueuse et raisonnée. À cet égard, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau du management de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion environnementale, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et autres réglementations et suit scrupuleusement l'ensemble des textes gouvernementaux relatifs à la protection environnementale.

Parallèlement, mettant en œuvre sa philosophie axée sur la promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'attache néanmoins à préserver l'environnement en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, une technologie innovante et des méthodes agricoles de pointe. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments des sols, la société





orienter ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre d'une culture sans labour. Tous les équipements sont équipés des détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation énergétique, de suivre les mouvements des véhicules et de réaliser des plantations de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

## **7.2 Programmes sociaux**

En accord avec son engagement de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient les structures défavorisées comme les orphelinats, les hôpitaux, les écoles et les populations de retraités. Grâce à ses activités diversifiées, la société se distingue en améliorant les conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkiv qui fait face à des déplacements de population issue des oblasts de Lugansk et Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés en zone rurale, là où le chômage est un sujet particulièrement douloureux. Par ailleurs, la société accorde une attention toute spéciale aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Ainsi, elle assure la tutelle de plusieurs écoles dans les localités où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures comme les écoles et les équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et fournit d'autres types d'assistance selon les besoins. La société s'investit également dans la belle tradition des camps d'été pour jeunes et envoie des cadeaux en fin d'année aux enfants.

## **8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES**

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucunes injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au cours de l'exercice 2018.

\*\*\*



## PARTIE 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1. CONVENTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2<sup>ND</sup> ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Cette section contient :

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé **(1.1)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice **(1.2)** ;
- Les autres conventions réglementées qui ont été autorisées depuis la clôture de l'exercice **(1.3)** ;
- Les conventions conclues entre les filiales de la Société et les actionnaires et/ou mandataires sociaux de la Société **(1.4)**.

Les conventions réglementées détaillées dans les sous-sections **1.1**, **1.2** et **1.3** font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

#### **1.1 Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- ***Avenant n°2 au Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion, en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum de un (1) an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisé en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017, la modification des termes et conditions de ce prêt afin d'inclure notamment SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur additionnel.







Cette convention, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelée mais a fait l'objet d'un amendement autorisé le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration visant à étendre la date de maturité des deux tirages effectués dans le cadre du dudit contrat de prêt renouvelable d'un (1) an. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 752 190 € et 1 433 744 € devra avoir lieu désormais le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 2 octobre 2019.

Cette convention a fait l'objet d'un troisième amendement, autorisé par le Conseil d'administration le 14 mars 2019, afin d'aligner les dates de maturité de ce prêt (voir **Section 1.3**).

- ***Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 euros*** : le Conseil d'administration a autorisé le 28 mars 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 euros d'une durée d'un (1) an, au taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €.
- ***Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 euros***: le Conseil d'administration a autorisé le 13 septembre 2018 la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 euros d'une durée d'un (1) an, au taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €.

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ces contrats était justifiée par les échéances financières à venir d'AgroGeneration.

## **1.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

La convention suivante, autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., a été poursuivie au titre de l'année 2018 :

- ***Contrat de services conclu avec SigmaBleyzer Investment Group LLC*** : le Conseil d'administration a autorisé le 19 décembre 2016 la conclusion d'un contrat de conseil avec SigmaBleyzer Investment Group LLC, d'une durée de 12 mois, en contrepartie d'une





rémunération de 22 500 € par mois, outre le remboursement des frais de déplacement raisonnablement engagés, sur présentation des justificatifs correspondant et approbation préalable du Directeur Général de la Société. Cette convention a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se renouvelle par tacite reconduction. Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 est de 339 712 € hors taxes.

- ***Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : Le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017, la conclusion, en date du 1<sup>er</sup> avril 2017, d'un prêt renouvelable par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable par tirages maximum de 1 450 000 € chacun et mobilisable le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Chaque tirage a une maturité maximum d'un an et un taux d'intérêt de 12%, celui-ci pouvant être révisable en cas d'évolution du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Cette convention, amendée à plusieurs reprises (voir **Sections 1.1 et 1.3**) est toujours en cours.

### **1.3 Conventions autorisées depuis la clôture de l'exercice**

Depuis la clôture de l'exercice, les conventions suivantes ont été autorisées par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. :

- ***Avenant n°3 au Prêt Renouvelable Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019, la conclusion, en date du 15 mars 2019, d'un nouvel avenant au contrat de prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, Sigma Bleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A. d'un montant de 2 900 000 €.

Cet avenant vise à étendre la date de maturité du premier tirage, effectué dans le cadre dudit contrat de prêt renouvelable, de six mois. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de 752 190 € et 1 433 744 € devra avoir lieu désormais le 2 octobre 2019 (contre précédemment, le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 2 octobre 2019).





Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ce nouvel avenant était justifiée par les échéances financières à venir d'AgroGeneration.

A la date des présentes, le montant des encours au titre de ce contrat s'élève en principal à 2 185 934 €.

- **Prêt Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 euros :** le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019, la conclusion, en date du 15 mars 2019, d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A. d'un montant maximum de 1 433 744 € d'une durée de six mois, au taux d'intérêt de 12%.

Le 1er avril 2019, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €.

Le Conseil d'administration considère que la conclusion de cette convention est justifiée par les échéances financières à venir d'AgroGeneration.

#### **1.4 Conventions visées à L. 225-102-1 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice**

Les conventions suivantes visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice :

- **Convention de sécurité entre Safari Arms Holdings Limited et Harmelia Investments Limited :** en application d'une convention en date du 1<sup>er</sup> février 2013 amendée le 4 janvier 2016, Safari-Arms Holdings Limited fournit des services relevant du domaine de la sécurité à différentes filiales d'AgroGeneration. Safari-Arms Holdings Limited est contrôlée par Monsieur Valery Dema, membre du Conseil d'Administration. Cette convention s'est terminée le 31 octobre 2018. Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 est de 955 569 € hors taxes.
- **Convention de conseil entre Cordial Investment & Consulting Limited et Harmelia Investments Limited :** une convention de conseil en date du 28 novembre 2013 a été conclue entre Cordial Investment & Consulting Limited, et Harmelia Investments Limited. Monsieur Pierre Danon, Vice-Président du Conseil d'administration, est actionnaire majoritaire de Cordial Consulting Limited. Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 est de 125 833 € hors taxes.



## 2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons que dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, Monsieur Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur John Shmorhun exerçant les fonctions de Directeur général. La vice-présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Pierre Danon.

### 2.1 Composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Président du Conseil d'administration</b> – <b>Membre du Conseil d'administration</b>	Monsieur Michael Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
<b>Vice-Président du Conseil d'administration</b> – <b>Membre du Conseil d'administration</b>	Monsieur Pierre Danon	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Vice-Président jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
<b>Directeur général – Membre du Conseil d'administration</b>	Monsieur John Shmorhun	AGM en date du 11/10/2013	En qualité de Directeur général jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018 En qualité d'administrateur jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018







Mandat	Nom et prénom / dénomination sociale	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Membre du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos</b>	Monsieur Lev Bleyzer	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Valery Dema	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Neal Sigda	AGM en date du 11/10/2013	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Guillaume James	AGM en date du 11/07/2014	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2018
	Monsieur Xavier Regnaut	AGM en date du 26/06/18	AGO statuant sur les comptes clos le 31/12/2023



## 2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos

### Michael Bleyzer – Président du Conseil d'administration



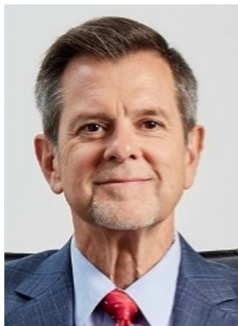
Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des acteurs les plus importants et confirmés en matière d'investissement en Europe de l'Est et qui s'appuie sur un modèle d'affaires, qui associe les meilleures pratiques de management occidentales à une grande expérience de terrain des pays de l'ex-bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, Michael Bleyzer a grandi en Union Soviétique et obtenu un MSc en électronique et physique quantique de l'Institut de radio-électronique de Kharkiv. Il a mené tout d'abord sa carrière en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan puis aux Etats-Unis où il devient citoyen américain en 1978. Monsieur Bleyzer s'engage alors dans la finance et le management et, pendant plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young, occupe plusieurs fonctions opérationnelles, d'encadrement et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.

Michael Bleyzer est intervenu sur la chaîne CNBC en tant qu'expert des investissements dans les pays émergents et donne de nombreuses conférences dans le monde. Il a été membre du Conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, du comité de conseil du fonds Texas Emerging Technology, du conseil consultatif du Thunderbird Global Council et du conseil consultatif de l'EMPEA (Emerging Markets Private Equity Association).

Depuis 2013, Michael Bleyzer est Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

### **John Shmorhun – Directeur général et membre du Conseil d’administration**



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont. Il a travaillé pendant plus de 18 ans en Ukraine et en Russie où il a géré les activités agricoles de DuPont. En tant que Directeur, il a, pendant huit ans, eu la responsabilité des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI.

Avant cette nomination, John Shmorhun a lancé DuPont Ukraine et a occupé le poste de Directeur général des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008.

Avant de rejoindre DuPont, John Shmorhun a été pilote de la Navy pendant 10 ans. Il a été membre de plusieurs conseils dont la Chambre de Commerce des Etats-Unis en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d’un MBA de l’Institut du management international de Genève et un BSc en ingénierie mécanique de l’Académie Navale des États-Unis.

En 2010, John Shmorhun a été nommé Président de Harmelia. Depuis 2013, il est Directeur général d’AgroGeneration.

### **Pierre Danon – Vice-Président du Conseil d’administration**



Pierre Danon, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, diplômé en droit et de l’Institut supérieur des affaires, a exercé des fonctions de Direction générale et d’Administrateur de sociétés notamment comme Président de Xerox Europe, de Directeur général de British Telecom Retail, de Chairman et Chief Executive Officer de Numericable-Completel et de 2008 à 2018 de Vice-Chairman et Chairman de TDC à Copenhague.

Pierre Danon est, depuis 2011, Executive Chairman de Volia à Kiev. En 2013, il est nommé Administrateur du Groupe CIEL et Chairman de ProContact à l’île Maurice. Depuis septembre 2017, il est Président du Conseil d’administration de Solocal Group.

Depuis 2013, Pierre Danon est Vice-Président du Conseil d’administration d’AgroGeneration.

### **Lev Bleyzer – Membre du Conseil d’administration**



Lev Bleyzer, co-fondateur de SigmaBleyzer, est responsable des opérations de la société. Né dans l’ex-Union Soviétique, Monsieur Bleyzer fait ses études à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute). En 1981, il émigre aux États-Unis et en 1987, obtient une licence de management à l’Université de Houston.

Pendant ses études universitaires, Lev Bleyzer travaille pour un négociant en vins et devient l’un des vendeurs les plus performants à Houston. Sa licence en poche, Monsieur Bleyzer intègre le programme de management d’une société de vente au détail où il travaille pendant quatre ans en tant que directeur des ventes avant de rejoindre Sigma Ventures Inc. en 1994.

Lev Bleyzer est membre du Conseil d’administration de nombreuses sociétés d’Europe de l’Est. À ce titre, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chacune des entités.

Depuis 2013, Lev Bleyzer siège au Conseil d’administration d’AgroGeneration. Il est également président du Comité de Rémunération et membre du Comité d’Audit.

### **Valery Dema – Membre du Conseil d’administration**



Valery Dema crée Sigma Financial Industrial Group en 1989, et occupe le poste de Directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group passe sous le contrôle de Sigma Ventures Inc., date à laquelle Monsieur Dema en devient le Vice-Président. Actuellement, il est responsable du développement de nouveaux projets au sein de SigmaBleyzer.

Valery Dema obtient un diplôme d’études supérieures de l’Institut d’aviation de Kharkiv en 1985. Il poursuit alors des études de troisième cycle avec un cursus de trois ans en sciences économiques à l’Institut des sciences économiques de Kharkiv (Kharkiv Engineering Economics Institute), un an de management à l’Université de Cologne en Allemagne et trois ans de droit à l’Institut de jurisprudence de Kharkiv (Kharkiv Institute of Jurisprudence).





Depuis 2013, Valery Dema est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration.

### **Neal Sigda – Membre du Conseil d'administration**



Neal Sigda est Partner chez SigmaBleyzer et intervient en tant que membre du Comité d'investissement et président du comité de suivi des portefeuilles. De 1995 à 1997, il a passé la majeure partie de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à St. Petersburg, où il était directeur financier pour une entreprise en coparticipation.

Auparavant, Neal Sigda avait passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. Il possède une licence de l'Université de Cornell et un master en management international de Thunderbird American Graduate School of International Management, avec une spécialisation en finances.

En tant que Partner chez SigmaBleyzer, Neal Sigda s'implique dans le lancement et le suivi de différentes activités, ceci incluant notamment la participation, antérieure ou actuelle, à divers Conseils d'administration, la direction de SigmaBleyzer Equities Research Group, la supervision des relations avec les investisseurs et de l'équipe d'acquisitions.

Depuis 2013, Neal Sigda est membre du Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. Il est également président du Comité d'Audit et membre du Comité des rémunérations.

### **Guillaume James – Membre du Conseil d'administration**



Guillaume James est diplômé de l'Université de Paris II où il obtient en 1999 une maîtrise de droit.

De 2000 à 2002, Guillaume James est juriste chez Self Trade (courtier en ligne). De 2002 à 2010, il occupe le poste de directeur des affaires corporate chez Poweo (premier fournisseur indépendant de gaz et d'électricité en France).



Il est Administrateur de Gravitation depuis 2008.

Guillaume James siège au Conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2014. Il est également membre du Comité des rémunérations.

### **Xavier Regnaut – Membre du Conseil d'administration**



Xavier Regnaut est Ingénieur agronome et généticien, diplômé de l'Executive MBA d'HEC Paris et du Babson College en Innovation and Entrepreneurship.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaut est chef de marché innovation en produits agro-alimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il occupe successivement les postes de directeur général de Fidesco puis du Réseau Entreprendre ( financement des PME à haut potentiel), où il a été à l'initiative de la création d'un fond d'investissement pour les entreprises innovantes. De 2008 à nos jours, il a occupé les fonctions de président et vice-président de IHD (santé) et Momagri (agence de notation agricole).

Xavier Regnaut siège au conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2017.

### **2.3 Liste des autres mandats et fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration**

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et au cours des cinq derniers exercices sociaux	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices sociaux
<b>Michael Bleyzer</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du Conseil d'administration, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Texas Emerging Technology Fund : comité consultatif Thunderbird : Conseil mondial Thunderbird Private Equity Center : Comité exécutif et



		<p>consultatif</p> <p>Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA) : Comité exécutif</p> <p>Houston Museum of Holocaust : Administrateur</p>
<b>John Shmorhun</b>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u></p> <p>Directeur général</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <p>Directeur général et membre du Conseil d'administration d'Harmelia</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p>Néant</p>
<b>Pierre Danon</b>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u></p> <p>Vice-Président du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <p>CIEL Finance : Vice Président</p> <p>ProContact: Président</p> <p>Volia: Président exécutif</p> <p>Solocal Group : Président</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u></p> <p>Numéricable : Président (fin en juin 2012)</p> <p>Standard Life : Non executive director (fin en 2017)</p> <p>TDC : Président (fin en mai 2018)</p> <p>All Media Baltics: Président executif (fin en décembre 2018)</p>
<b>Valery Dema</b>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u></p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <p>Administrateur de HASK-Flex (Ukraine)</p>
<b>Lev Bleyzer</b>	<p><u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice :</u></p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>	<p><u>Mandats et fonctions en cours :</u></p> <p>Directeur général, membre du Comité d'investissement et associé fondateur de SigmaBleyzer</p> <p>Administrateur de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Volia Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Aquorn Holding Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de OISIW Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Elandia Holding Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Giacintoco Holding Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Wellaxo Investments Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Braeside Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de SBF IV Cyprus Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Ostrella Limited (Chypre)</p> <p>Administrateur de Konkur Investments Limited (Chypre)</p>



		Administrateur de Iviza Investments Limited (Chypre) Administrateur de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) Administrateur de Ungeni Investments Limited (Chypre) Administrateur de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) Administrateur de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) Administrateur de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) Administrateur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT GP VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SBT Investment VI LLC (Etats-Unis) Administrateur de SIGMA UGF-IV LLC (Etats-Unis) Vice-Président de Sigma Ventures Inc (Etats-Unis) Vice-Président de Sigma Advisors Inc (Etats-Unis) Administrateur de Poltavaa Condited (Ukraine) Administrateur de Sumatra LTD (Ukraine) Administrateur de Covalact Administrateur de Sigma Cayman III LTD (Cayman)
<b>Neal Sigda</b>	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Président du comité de suivi des portefeuilles de SigmaBleyzer Membre du comité d'investissement et associé de SigmaBleyzer
<b>Guillaume James</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions en cours :</u> Directeur Général de DreamJet Participations SAS Vice président de Gravitation SAS Membre du Comité de Surveillance d'Audacia SAS Président de GCMI Corporate SAS
<b>Xavier Regnaut</b>	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos :</u> Membre du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Innovative Health Diagnostics : Président (jusqu'en 2013) R2BC : Gérant (jusqu'en 2015)

## 2.4 Rémunération et avantages en nature des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

### 2.4.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration S.A. a alloué pour l'année 2018 des jetons de présence à Messieurs Guillaume James et Xavier Regnaut sur la base de 10.000 € par an chacun.





#### **2.4.2 Rémunération des membres de la Direction générale**

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration après avis du Comité des rémunérations sur la base de critères financiers.

- Au 31 décembre 2018 :

- Rémunération annuelle fixe de 302 000 € ;
- Rémunération variable de 50 000 USD au titre de l'exercice 2017 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration ;
- Appartement de fonction et frais de déplacement ;

- Au 31 décembre 2017 :

- Rémunération annuelle fixe de 298 000 € ;
- Rémunération variable de 300 000 USD au titre de l'exercice 2016 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration ;
- Appartement de fonction et frais de déplacement.

Il n'existe pas d'engagements différés relatifs à une indemnité de départ et/ou à une indemnité de non-concurrence entre AgroGeneration et le Directeur Général.

#### **2.5 Délégation d'augmentation du capital**

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

\*

\* \*

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Le Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

## ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2018, AgroGeneration détient les filiales décrites ci-dessous :

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31-déc-18
					% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
4	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
5	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
6	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100 %
7	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
9	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100 %
10	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
11	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100 %
12	APK Agroziom LLC (2)	AGZ	Soumy (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
13	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %
14	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100 %
15	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %
16	Agrodruztvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100 %
17	Lishchynske (1)	VLV	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %
18	Agro Fund Terestchenko (1)	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100 %
19	APK Novy Stil LLC (2)	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
20	APK Donetsk LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
21	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
22	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
23	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
24	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
25	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
26	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
27	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100 %
28	Harmelia Trading LLC (2)	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100 %
29	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
30	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %
31	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100 %

(1) en Mars 2019 le Groupe a cédé AJU, VZL, VLV, AFT et AGZ

(2) a été liquidé en Janvier 2019

## ANNEXE 2 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 618 096,40	4 925 469,40	5 008 972,40	5 060 590	5 345 383
Nombre d'actions émises	92 361 928	98 509 388	100 173 448	101 211 804	106 907 660
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations		129 126 960	122 726 448	117 284 400	121 421 899
- par droit de souscription	4 770 641	4 793 917	5 088 917	4 793 917	8 067 698
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires (H.T)	12 517 095	19 678 059	19 532 000	28 133 635	27 110 995
Résultat net avant impôt, amortissement et provisions	(8 801 200)	(7 395 124)	(3 004 662)	(2 253 500)	(4 986 923)
Charge fiscale	-	-	-	-	-
Résultat net après impôt, amortissement et provisions	(7 890 306)	(43 766 977)	(21 482 000)	(15 654 480)	(28 903 443)
Montant des bénéfices distribués					
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-	-	-	-	-
Dividendes versé à chaque action					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale	336 150	383 107	194 387	164 766	205 510
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc., œuvres)	136 563	109 097	90 806	89 845	78 993

### **ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions que la société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social.	26 juin 2018 7 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	Decision du Conseil d'administration du 1er avril 2019 pour l'acquisition de 409.836 actions dans le cadre du remboursement d'OSRANE.
2	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions que la Société pourrait détenir dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	26 juin 2018 8 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	Délégation non mise en oeuvre en 2018



Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
3	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital , avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10.000.000 euros et/un montant nominal maximum de valeurs mobilières représentatives de créances de 30.000.000 euros.</p>	<p>26 juin 2018 10<sup>ème</sup> résolution</p>	<p>18 mois</p>	<p>Décision du Conseil d'administration du 2 Juillet 2018 relatif à l'émission de 300 bons d'émission donnant droit à 300 ORNANE BSA and 15 ORNANE pour un montant maximum nominal de 3.000.000 euros</p> <p>Décision du Conseil d'administration du 8 octobre 2018 relatif à l'émission de 1.700 bons d'émission donnant droit à 1.700 ORNANE BSA and 26 ORNANE pour un montant maximum nominal de 17.000.000 euros</p>

Points	Titres Concernés	Assemblée ayant consentie la délégation	Durée de l'autorisation	Mise en oeuvre
4	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions, existantes ou à émettre, de la société aux salariés du groupe ainsi qu'aux mandataires sociaux de la société ou de sociétés du groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des attributions d'actions, dans la limite de 2% du capital de la Société existant au jour où le Conseil d'administration décide de l'attribution gratuite d'actions.</p>	<p>20 juin 2016 16<sup>ème</sup> résolution</p>	<p>38 mois</p>	<p>Décision du Conseil d'administration du 5 juillet 2016</p>